

Dépités !

On allait voir ce qu'on allait voir ! Les syndicats inféodés, entretenus, favorisés, par Hénin, disparaîtraient du paysage de la fonction publique territoriale calaisienne par le simple fait que leur mentor ne dirigeant plus, les ouailles s'en seraient allées ailleurs.

Mieux, de nouveaux syndicats entièrement libres (même s'il y aurait beaucoup à dire...) vireraient purement et simplement les anciens et alors, on réglerait les comptes !

C'est bizarre, mais « *la voix de son maître* » à ne pas confondre avec l'autre *Voix*, n'a pas vraiment analysé les résultats ! Nous, on sait pourquoi ! Mais avant que de vous expliquer pourquoi, il nous faut clarifier le propos.

Que des syndicats aient une attitude de responsabilité, dénoncent quand c'est nécessaire, soutiennent quand cela le mérite, nous paraît être normal. Que des syndicats aient en permanence le souci du dialogue pour parvenir à défendre et promouvoir les intérêts de leurs mandants, nous paraît être également normal.

Toutes autres interprétations se rapprochant davantage du calcul et de la politique politicienne que les citoyens exècrent chaque jour un peu plus !

A partir de là, pourquoi donc les résultats de ces élections intéressent-ils si peu le *bulletin municipal* ?

Tout simplement parce que les salariés de ces différentes administrations ont fait le choix de maintenir leur confiance dans ces hommes et ces femmes qu'ils connaissent depuis longtemps et en qui ils ont confiance !

A la ville la CGT et FO recueillent 70%, à la communauté d'agglomération 78%, au Sevadec la CGT se situe à 60% sans avoir été aidée par une partie de la direction !

Ainsi donc, ceux qui devaient être virés ne l'ont pas été, et ceux qui devaient les remplacer sont restés sur le banc de touche !

Il suffisait de regarder la tête des nouveaux élus à la proclamation des résultats pour comprendre que pour eux c'était un échec. Et de deux !

Questionner c'est possible Avoir une réponse crédible...

A l'occasion de notre numéro 17, nous vous faisons part de l'absence de réponse de la ville de Calais à une question publique, posée en conseil municipal le 24 septembre 2008 par Jacky Hénin, concernant deux subventions de 31000 et 3000 euros attribuées à Calais Grand Centre par la majorité actuelle.

La question était très simple : « *le dossier présenté est vide, est-il possible d'obtenir à minima le budget prévisionnel de l'opération pour le premier dossier, les raisons de la couverture d'un déficit pour le second dossier ?* »

La réponse est parvenue à son destinataire, datée du 28 octobre, arrivée à destination début novembre !

C'est Gégé qui s'y colle, et le moins que l'on puisse dire c'est que si vous voulez n'être au courant de rien, avec lui pas de problèmes.

Alors que la première subvention est annoncée pour des animations de fin d'année, voilà qu'il écrit : « *le budget prévisionnel est fourni pour l'intégralité de l'année 2008, ce qui correspond à de l'évènementiel et du fonctionnement, sur le principe de 1 euro apporté par Calais Grand Centre, un euro par la Cci, un euro par la ville.* »

Très bien, mais à la date du conseil municipal où était-il ce budget prévisionnel ? En tout cas pas dans le dossier de conseil et encore moins dans la réponse de Gégé. A la vitesse où le sus désigné va pour nous répondre, on recevra bientôt le compte de résultat et le bilan.

Par ailleurs si la subvention est accordée pour l'année 2008, comme écrit dans le courrier,

c'est en fin d'année 2007 au pire en début 2008 que la demande aurait dû être examinée, or elle n'a été présentée au conseil que fin septembre...

Pour se justifier Gégé, qui a longtemps été l'un des piliers de l'association, écrit : « *je tiens à faire remarquer que dans le conseil d'administration de Calais Grand Centre il y a la présence de 2 référents de la ville : 1 élu (en 2007 Patrick Allemand) et 1 technicien (en 2007 Nathalie Lhomme). En conclusion il n'y a jamais eu ni de cacherie (ndlr c'est de lui, ça...) ni de dissimulation de compte puisque la ville était présente...* »

S'il le dit, c'est que c'est vrai ! Mais ce qui est vrai aussi c'est qu'il n'y a pas eu à preuve du contraire de budget prévisionnel validé par l'ancienne municipalité, qu'il n'y avait pas de documents dans la pochette du conseil municipal et qu'en conséquence, même si Gégé affirme qu'il n'y a pas de cacheries, on s'attribue au moins des subventions entre potes et ce jusqu'à maintenant sans justificatifs !

Quant à la réponse sur la seconde subvention, Gégé écrit : « *...d'où cet ajustement financier promis par la municipalité avant mars 2008 et instruit depuis.* »

Interrogé par nos soins Jacky Hénin a déclaré : « *M. Grenat ment effrontément ! Jamais la ville que je représentais alors, n'a décidé de couvrir le déficit de l'association des commerçants des Fontinettes, intégrée depuis à Calais Grand Centre !* ».

Conclusion pour obtenir une subvention pas besoin de grands dossiers et de travail sérieux, suffit d'être un peu, beaucoup, copain de ...!



Recouvrement de PV

L'un de nos amis nous a fait part cette semaine de la poursuite dont il était l'objet pour un PV non réglé de 11 euros, devenus 33, puis 40,5 frais d'huissier inclus. A noter que l'Etat a confié à une officine privée le soin de recouvrer cette somme. Comme nous

sommes de bons citoyens, aimant par-dessus tout la justice, nous souhaiterions indiquer à la SELARL Marcotte-Ruffin et associés qu'un gros client pour eux se cache en mairie, plus de 100 PV à son actif. Un indice, certains l'appellent la princesse.

La ville est à eux !?

Chers lecteurs vous êtes particulièrement nombreux à nous faire remonter l'exaspération des consommateurs se rendant en centre-ville, comme des Calaisiens y résidant, face à la difficulté de trouver une place de stationnement.

C'est tellement vrai que d'aucuns s'essayaient même à faire signer une pétition réclamant le rétablissement du stationnement payant en centre-ville.

Même si cela ne vous rassurera pas, sachez que vous n'êtes pas les seuls à vivre ces difficultés. La princesse et son fidèle palefrenier étaient particulièrement ennuyés, jusqu'à ...

En effet après la grande mesure d'abolition de « l'impôt scélérat » destiné au stationnement, quelle ne fut pas la surprise de la cour de voir de vulgaires manants stationner leurs tombereaux sous les fenêtres de la belle, lui interdisant à elle-même, à son petit personnel ou à ses ami(e)s, de trouver place à sa porte de jour comme de nuit !

Morbleu, cela ne pouvait durer ! La décision fut immédiatement prise de faire interdire tout stationnement sous les fenêtres de la belle !

Pour être sûr de ne plus être importuné, rien de mieux que de marquer l'interdiction à même le sol, et les services de la ville d'y aller sur la peinture ! Incroyable, ni monsieur Barthe, ni Monsieur Hénin n'y avaient pensé, comme quoi la nouvelle équipe est bien plus futée !

Seul problème, nous ne vivons plus sous le régime de la royauté, et en république nul n'a le droit de s'approprier le domaine public, fut-il Princesse Maire !

Toute contravention émise dès lors par un quelconque service de police à l'égard d'un manant n'ayant pas respecté l'interdit serait frappée par la justice de nullité. Pourvu également que le procureur de la république ne soit pas submergé de plaintes pour abus de pouvoir de la part d'un officier de police judiciaire dans l'exercice de ses fonctions, après tout il a bien d'autres choses à faire, ce brave homme !

Mieux vaut être riche que pauvre, à Calais !

Avec madame la Sociale-Courmont à la tête du CCAS et de l'OPH, on allait voir ce qu'on allait voir.

Le cou de la pauvreté serait tordu et chacun serait écouté et entendu, pas comme avant !

On n'a pas mis longtemps pour voir !

Une voiture payée par les familles à faibles ressources de l'OPH, des indemnités journalières augmentées dans des proportions bien plus fortes que le coût de la vie, un directeur de cabinet (est-ce bien ???) recruté et payé (par les mêmes familles en difficulté), une première secrétaire,

une deuxième secrétaire...

Désormais c'est terminé, finies les dépenses inconsidérées !

Au CCAS les secours sociaux sont réduits au minimum de moitié et chacun est appelé à la vigilance, à l'OPH les locataires seront dorénavant poursuivis beaucoup plus rapidement, ce qui permettra de faire vivre davantage les huissiers, mettra davantage en difficulté les familles qui après tout (peu importe la réalité particulièrement difficile de la vie) n'ont qu'à payer leur loyer en temps et en heure !

Y a pas à dire, c'est beau le changement !

En bref

Sectarisme sportif ?!

La princesse n'aime pas le sport et c'est à peine visible. Tout au plus consent-elle à honorer de sa présence les manifestations où ses proches participent à l'organisation.

Pour l'aider à ignorer les différentes manifestations, son palefrenier examine les dossiers et selon son humeur les valide ou les jette à la poubelle, traduction imagée de : ne donne pas suite.

Peu importe que l'adjoint aux sports y ait été favorable, peu importe l'avis des services, il décide. Le volley oui, le volley oui, la boxe surtout pas, le skate parc surtout pas, le COB surtout pas, le lever de coudes oui....

Ils nous prennent vraiment pour des imbéciles !

Leur méthode est aujourd'hui connue de tous et pourtant ils continuent à l'appliquer en permanence.

Birgit de la Kaf a ainsi été entendue déclarer à des membres d'une association calaisienne en très grosses difficultés (du fait de l'association elle-même mais aussi de la réforme des financements du Conseil général et de la CAF) : « vous savez on a du mal, les anciens nous ont laissé beaucoup de problèmes ». L'un ou l'autre des présents de se demander ce que cela venait faire dans l'histoire ?

Enfin, mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ! (c'est de qui ça ?)

Art Lyrique

Depuis la Libération, il y a toujours eu une saison lyrique à Calais.

Pas sûr qu'il y en ait une en 2009 ! En effet la ville ne semble pas comprendre qu'un travail de préparation de plusieurs mois soit nécessaire et surtout qu'il est impératif de retenir par avance les artistes. **A suivre**